

# Compte-rendu – Séminaire sur les programmes horizontaux

Conseil départemental de Mayotte

ERASMUS+ : 17 septembre 2015

La mise en œuvre effective des fonds européens structurels et d'investissement est devenue une réalité depuis l'accession de Mayotte au statut de RUP en janvier 2014.

Avec une enveloppe globale estimée à plus de 476 millions d'euros (300 M€ UE, 176 M€ nationale) se sont ouverts des vastes et importants chantiers qui doivent être menés afin d'atténuer le retard structurel que connaît le pays depuis des longues années bien que ce retard nécessiterait une rallonge budgétaire conséquente.

Pour autant, les fonds européens ne riment pas uniquement avec FEDER, FEADER ou FSE. D'autres programmes issus de la politique de cohésion de la Commission subsistent et ouvrent des nouvelles opportunités de financement considérables.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental a organisé un séminaire d'information et de vulgarisation des programmes horizontaux européens du 15 au 18 septembre 2015.

Durant ces quatre journées de conférence/débat, le département a voulu présenter aux porteurs de projets locaux les programmes LIFE, ERASMUS+, COSME et FAMI jugés prioritaires au regard des enjeux actuels.

Ce séminaire fut une opportunité pour les bénéficiaires et les porteurs de projets potentiels d'accroître leur connaissance des politiques de l'UE, être initiés aux mécanismes et procédures afférentes et, à court terme, impulser une réelle mobilisation de ces fonds.

Ce compte-rendu reprend donc les principaux points des échanges ayant eu lieu lors de la journée du jeudi 17 septembre 2015 consacrée au programme ERASMUS+.

La présentation du programme ERASMUS a eu lieu au sein de l'amphithéâtre du CUFR de Dombéni le 17 septembre 2015 devant un public très varié (associations, institutions, apprenants...) d'environ de 130 personnes.

La journée du 19 septembre a été consacrée aux rencontres sectorielles avec l'intervenant de l'agence ERASMUS de Bordeaux selon les créneaux horaires transmis lors des invitations.

## Session d'inauguration

- Le troisième jour de séminaire était consacré à la présentation du programme Erasmus+, un programme de 14,7 milliards d' euros entre 2014 et 2020 à l' échelle de l' Union européenne, et dédié à l' éducation, la formation, la jeunesse et le sport.
- Mariame SAID ABDALLAH, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l' Education, de l' Insertion et de la Formation, a invité les participants présents dans la salle – chefs d' établissements, professeurs, monde associatif et institutionnel – à identifier dès à présent les projets et partenariats pertinents à créer dans le cadre d' Erasmus+, afin d' ouvrir davantage Mayotte à l' international.
- « *Pour former le citoyen de demain, il faut lui permettre de regarder de plus en plus loin et de faire en sorte de pouvoir lui offrir une mobilité raisonnée afin qu' il puisse avoir un plus large choix professionnel* », a ajouté Nathalie COSTANTINI, Vice-recteur de Mayotte.
- Bernard RUBI, Directeur de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale (DJSCS) a également rappelé que le programme Erasmus+, en plus de consacrer une partie de son budget à l' éducation, l' enseignement supérieur et la formation professionnelle, permet également de financer des projets dans le secteur de l' éducation non-formelle, notamment par le biais du Service Volontaire Européen, développé dans la suite de la matinée.
- Louis ESTIENNE, Directeur des formations au Vice-rectorat a également précisé les ambitions et les enjeux de l' Académie de Mayotte en matière de mobilité. En particulier :
  - Attacher la même importance au parcours des jeunes en enseignement professionnel qu' en enseignement supérieur, en leur offrant la possibilité d' aller se former à l' international ;
  - Développer les formations des établissements supérieurs pour proposer des parcours au delà des frontières de Mayotte ;
  - Développer la formation pour l' ensemble des personnels (enseignant, technique, encadrement, etc.) et leur permettre d' expérimenter de nouvelles techniques et technologies.
- Pour permettre aux établissements de l' Académie de Mayotte de participer au programme Erasmus+, le Vice-rectorat est en train de créer un Groupement d' Intérêt Public (GIP) dont la structure juridique permettra de souscrire à ces dispositifs. Le GIP devrait voir le jour avant la fin de l' année. « *Il faut désormais que les établissements se saisissent de ces opportunités* », a conclu Louis ESTIENNE.
- Enfin Habib SOUFFOU, Directeur du service Mobilité au Conseil départemental de Mayotte, a insisté sur l' importance des partenariats entre structures publiques et privées sur le territoire pour faire

avancer la mobilité. « *Nous avons compris depuis longtemps que la mobilité est nécessaire à Mayotte, et qu' elle ne peut pas se faire seul* », a-t-il indiqué. Le partenariat du Conseil départemental avec LADOM pour la mobilité des demandeurs d' emploi ou encore sa participation au COREMOB (Comité régional de Mobilité) avec l' Etat et des structures clés du territoire, permet de rassembler les forces pour accélérer le développement de la mobilité sur le territoire.

## ERASMUS+, le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

L'éducation et la formation, des enjeux majeurs pour le territoire

### Contexte et enjeux du programme Erasmus+

- La présentation du programme Erasmus+ a été assurée par Gabriel MOREAU, de l' Agence nationale Erasmus+ Education Formation, basée à Bordeaux. Gabriel MOREAU a commencé par rappeler que le programme Erasmus+ s' inscrivait dans une stratégie globale de l' Union européenne dite « Stratégie Europe 2020 » qui se fixe plusieurs objectifs à atteindre au niveau de l' UE pour 2020, en particulier :
  - Offrir un emploi pour 75% de la population âgée de 20 à 64 ans ;
  - Atteindre un taux inférieur à 10% de décrochage scolaire chez les 18-24 ans ;
  - Obtenir un taux de diplômés de l' enseignement supérieur égal à au moins 40% des 30-34 ans.
- Le programme Erasmus+ est géré à Bruxelles conjointement par la Direction générale à l' Education (DG EAC) et la Direction générale à l' emploi (DG EMPL). En France, deux agences nationales gèrent le programme : l' agence « Jeunesse et Sport » (basée à Paris) et l' agence « Education Formation » (basée à Bordeaux).
- Le programme Erasmus+ est divisé en trois actions clés :
  - Mobilité d' apprentissage
  - Coopération pour l' innovation et les bonnes pratiques
  - Soutien aux réformes politiques
- Cinq secteurs sont concernés par le programme : la jeunesse (10% du budget), l' éducation des adultes (5% du budget), l' enseignement scolaire (15% du budget), la formation professionnelle (22% du budget) et l' enseignement supérieur (43% du budget).
- Une partie du budget Erasmus+ permet également de financer des projets de coopération dans le domaine du sport (rencontres sportives). Cela s' adresse à des petites associations et clubs sportifs

qui souhaitent mettre en œuvre des projets autour du sport et en lien avec l' éducation (par exemple, des projets de lutte contre les discriminations à travers la pratique sportive).

- Pour l' instant, les actions Erasmus+ ne sont pas éligibles pour le Service Militaire Adapté (SMA), mais un travail est en cours avec le Ministère de l' Education en ce sens.
- 90% du budget d' Erasmus+ finance des projets dans des pays européens. Mais des possibilités existent pour des projets avec des pays hors Union européenne, par exemple dans la zone océan Indien, même si elles restent réduites.
- Erasmus+ concerne aussi les adultes et les formateurs qui s' occupent de l' éducation populaire non formelle. Selon les secteurs, c' est parfois soit uniquement les encadrants soit également les apprenants. Pour les apprenants, les seuls qui peuvent partir sont dans le secteur enseignement supérieur et formation professionnelle.

#### Les projets de mobilité dans Erasmus+

- Les projets de mobilité représentent l' essentiel du programme Erasmus+, indique Gabriel MOREAU. Ils concernent à la fois les apprenants (étudiants de l' enseignement supérieur, jeunes en formation professionnelle) que les personnels et professionnels éducatifs.
- Un projet de mobilité doit impérativement être déposé par un établissement d' enseignement de formation et d' éducation (seul ou au sein d' un consortium). Ainsi, pour bénéficier d' une mobilité internationale en Europe, un étudiant doit être inscrit au sein d' une université ayant déposé un projet de mobilité. Une mairie peut déposer un projet pour plusieurs écoles primaires de sa commune, ainsi que le vice-rectorat pour les lycées et collèges (par le biais d' un GIP). Le prochain appel à projet annuel devrait paraître début février 2016.
- L' agence Erasmus+ Education Formation peut accompagner les candidats dans le dépôt d' un dossier, au moins sur le plan technique. Une plateforme en ligne, Pénélope+, permet également d' accompagner pas à pas le porteur de projet dans la constitution de son dossier. L' agence Erasmus+ Education Formation a également formé des « relais » dans les territoires appelés des « développeurs de la mobilité » pour conseiller les porteurs de projet (pas encore existants à Mayotte). Plusieurs structures telles qu' un Centre régional d' information jeunesse (CRIJ), un Conseil départemental, un GIP ou encore une chambre consulaire sont éligibles pour abriter un « développeur ».

- Concernant la mobilité des apprenants, les secteurs de l'enseignement supérieur et de la mobilité professionnelle sont éligibles.
  - Pour l'enseignement supérieur, deux types d'activités sont éligibles : soit une période d'étude (mobilité de 3 à 12 mois), soit une période de stage en entreprise (mobilité de 2 à 12 mois) ;
  - Pour la formation professionnelle, les apprenants en formation professionnelle initiale ou continue peuvent réaliser des stages en entreprise ou en organisme de formation (mobilité de 2 semaines à 12 mois). Cela concerne également les personnes en recherche d'emploi, sans limite d'âge. Au niveau national, Pôle Emploi porte par exemple un projet pour les demandeurs d'emploi fédérant des Pôles Emploi de différentes régions. Le Pôle Emploi Mayotte n'a pas pour l'instant intégré ce consortium, mais la possibilité est ouverte.
- Concernant la mobilité du personnel Education et Formation, tous les secteurs sont concernés. Trois types d'activités sont possibles, sur une durée de 2 jours à 2 mois :
  - Des missions d'enseignement (dispenser un cours / une formation) ;
  - Stage d'observation (formation du personnel) ;
  - Cours structuré / séminaire de formation (sauf pour le secteur de la formation professionnelle).
- Le financement de la mobilité fonctionne par forfait, en fonction du type d'activité réalisée. Les frais de voyage, ainsi que les frais de séjour sont pris en compte. Des financements spécifiques pour les régions et départements d'Outre-mer existent, en raison de leur éloignement. A titre d'exemple, la subvention mensuelle versée aux étudiants pour leurs frais de séjour est augmentée. Le plafond pour les frais de voyage est également augmenté.
- Pour les projets de mobilité, la date limite de dépôt de candidature est fixée au mois de février 2016. Une réponse est donnée fin mai pour savoir si le projet est accepté. Le projet, d'une durée de 12 à 24 mois, peut alors démarrer. Une première avance de 80% du montant total est versée dans les 45 jours suivant la signature du contrat.

#### [Les partenariats stratégiques dans Erasmus+](#)

- La deuxième action clé du programme Erasmus+ concerne les « partenariats stratégiques », des projets de coopération pour soutenir l'utilisation de pratiques innovantes afin d'améliorer la qualité des systèmes d'éducation et de formation. Ces projets doivent :
  - Encourager la coopération ;
  - Mettre en œuvre des pratiques innovantes ;
  - Participer à la qualité des systèmes d'enseignement, de formation, d'acquisition de compétences et d'employabilité des jeunes.

- Un minimum de trois établissements (écoles, collège, entreprise, collectivité publique, centre de formation, etc.) issus de trois pays européens différents doivent se rassembler pour postuler à un partenariat stratégique. Ces projets durent de 2 à 3 ans et peuvent recevoir jusqu' à 150 000 euros de subvention annuelle.
- La prochaine date limite de dépôt pour un projet de partenariat stratégique est fixée au mois de mars 2016. Le niveau de compétition et de sélection est national, mais reste très compétitif (moins de 50% de taux de succès).

#### Erasmus+ pour la jeunesse et l'éducation non-formelle

- Pascale GATINEAU, conseillère d' Education populaire et de Jeunesse à la DJSCS, a ensuite présenté un autre volet du programme Erasmus+ : celui dédié à l' éducation non-formelle et à la jeunesse. Au niveau national, ce pan du programme est géré par l' Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport.
- Pascale GATINEAU a rappelé la mise en place d' une formation à La Réunion au mois d' octobre 2014 pour des organismes du Département, dont le CRIJ, les Céméas et la mission locale, concernant le volet Education non-formelle du programme Erasmus+. L' objectif était de leur permettre de communiquer sur le programme Erasmus+ à Mayotte, de développer la formation des porteurs de projet, de créer des outils pédagogiques et d' accompagner les jeunes du territoire en Service Volontaire Européen
- Trois types d' actions du volet Jeunesse d' Erasmus+ peuvent être rapidement mis en place sur le territoire :
  - Les échanges de jeunes ;
  - La formation et mobilité des travailleurs de jeunesse ;
  - Le Service Volontaire européen (SVE).
- Les échanges de jeunes s' adressent aux jeunes de 13 à 30 ans (durée de 5 à 21 jours). Ils peuvent par exemple permettre à des jeunes d' une structure de loisir d' aller découvrir des pratiques culturelles dans un autre pays. Un projet entre Mayotte et une association luxembourgeoise est en cours d' élaboration.
- La formation et mobilité des travailleurs de jeunesse permet aux travailleurs d' aller découvrir pendant quelques jours un autre système éducatif européen. Une démarche est déjà engagée sur la formation des travailleurs de jeunesse par les Céméas, une organisation d' éducation populaire qui existe au niveau national et qui est aussi implantée à Mayotte.

- Le [Service Volontaire Européen \(SVE\)](#) est un aspect du programme soutenu par le CRIJ de Mayotte. Il s'adresse aux jeunes de 17 à 30 ans, avec pour objectif de leur permettre de réaliser une mission d'intérêt général sur une période de 2 à 12 mois dans un autre pays européen. Les structures d'accueil peuvent être des centres culturels, des structures d'économie sociale et solidaire, une association de protection du patrimoine, etc. Les offres de mission à travers l'Europe sont diffusées sur une [base de données](#) en ligne. Le CRIJ de Mayotte peut ensuite aider les jeunes à rédiger une lettre de motivation et faire leur CV. Pendant la durée de sa mission, le jeune reçoit une petite enveloppe budgétaire mensuelle et une partie de ses frais de voyage est prise en charge.

#### [Questions et échanges avec les participants](#)

Gabriel MOREAU, de l'Agence Erasmus+ Education Formation, a poursuivi les échanges avec les participants dans l'après-midi. Le lendemain, des réunions spécifiques par thématique (enseignement scolaire, formation professionnelle, enseignement supérieur, éducation des adultes) ont également été organisées à la Mairie de Mamoudzou.

- *Comment fait-on pour trouver des partenaires d'accueil dans un projet de mobilité ?* Il existe quand même des sites et des plateformes qui existent pour aider à la recherche de partenaires, comme la plateforme [eTwinning](#) pour les projets dans le domaine de l'enseignement scolaire, ou la plateforme [EPALE](#) pour l'éducation des adultes.
- *Les élèves de primaire et secondaire peuvent-ils faire des projets de mobilité avec Erasmus+ ?* Non, dans le secteur scolaire, seul les enseignants et le personnel administratif peuvent partir en mobilité. Ce n'est pas possible pour des élèves, sauf si cela s'inscrit dans le cadre d'un partenariat stratégique (deuxième action clé).
- *Est-il possible d'avoir des partenaires nationaux, par exemple de La Réunion, sur un projet de partenariat stratégique ?* Oui, il faut simplement veiller à l'équilibre des nationalités au sein du partenariat.
- *Les collectivités peuvent-elles participer à des partenariats stratégiques ?* Oui, c'est même encouragé. L'objectif du partenariat stratégique est de rassembler des acteurs diversifiés autour d'une même thématique, cela donne une plus-value au projet.